

En Nom de Dieu  
Son Namy Sachent  
Concupesance & aduene  
qui Lein Ma six leuz  
Cinquante quatre & le  
Dix-neufiesme jour du  
Mois de Septembre aduene  
Moye & quatorze le  
Christien Per honneur  
France & pour par la  
grace de Dieu Roy de  
France et de Navarre  
Comte de Provence

Ragnan



foocalquie et teudie

Ma saine et longuement

ey bonne et hoüeuse

prospevit. Son Il que

Paudeau Moy notere

Royal ably ne pouraue

leotimoune de per

Monde este glab

Jean Gaubeur fut de

Jaques Gaubeur du lieu

de Mallesongasse et de

Delphine sa mere

Dud. lieu poute enpoeur deud



Maléfougasse Dauve  
Ce presam lieu de  
s'opuluer estant en  
son bon sens Memoire  
seuue propoer se loquoiss  
J'ai la grace de dieu  
et sache a quil N'y a  
rien en ce monde plus  
Certain que la mort  
Ny plus Incoctain que  
L'houe dicelle a fait  
et ordonne son testeman  
Nuncupair se ordonnance

Maguay



Les deuilles volons facile

Comme sans un et

propre que l'ame est

plus digne que le corps

et le corps que l'ame

ten avec Joseph revient

co. ~~l'ame~~ par son

le signe de la croix

Recommande son ame

en Dieu le perein le bontour

colloquies avec le saint

et l'ame de paradis



quand son boy plaisir sera  
de l'appeller de le moude  
en l'auve d'uy demandant  
M'yeuorde de tout  
seor vice p' p'cheur boutant  
Soud' Corpore sive enjoneh  
et l'eglise dud' Malefougasse  
et a l'atambe de seor  
p' d'ice seor p' p'ou  
faire les funevailles  
vent et unan estre p'ou  
de son bien a la cogee

Ragnan  
x



De Cleve gallice se  
femme ce qui sera  
Bosung et necess<sup>re</sup> homme  
so Cleve compaignie  
a laquell<sup>e</sup> le Coufie  
saur Coufiedit et tou  
C<sup>on</sup>insy que par elle  
sera advise a laquell<sup>e</sup>  
Donn Coufionnois  
Jean l<sup>o</sup> Jean bauber  
Notaire a donne s<sup>on</sup> donne  
par sed<sup>e</sup> testemant a



Margte Lambertosa  
fille legitime & naturelle  
et de laz Olevi Sallia  
faz femme la somme  
de Soixante esous  
fazant Ceu Luitante  
pour son Soudoy  
doutre et que luy pour son  
competic sur les hevitage  
qu'il luy seroit payee  
l'honneur qu'elle viendrait  
collocation de mariage  
que led. Royseau luy a

Wagnan



Comme p. loquo a bay mang le  
Sauberte Sad. fille comme  
Dit est p. qui lui serou  
paye par son levrier  
Et appueu Nouie p. auve  
le ven quelle son  
Comptance sans quelle  
passe pour moi plus  
Rien pierandre sur souz  
Grez p. hevirage Et pouce  
que luystruy Obvint  
Et le Chef p. fondeman  
de touve l'exteman sans  
Et.



Et lorsque devant Nulce  
Inimitable A Ceste  
Causse les Jean Baube  
hystorien y touve p. Gacunge  
See lieu Moubler doit  
nouve rai soue p. actiour  
quod conque Moubler  
Inimous leu a fait p.  
Justice et de sapropre  
bouche nome p. suuome  
et ven qui soit Cleve  
gallice La femme par  
de loque soue. heu uue  
& Ragnan

see  
aug



Le vent fauve que luy  
Poume de son ame esou  
faisant Ceu hianté —  
Lui veul soit payé a luy  
Margueritte barbeire luy  
fille Chou de la Couron  
de son mariage comme du  
est auventan quibille battie  
seva prouée par celle de  
Oien jusqu'a ad concubante  
so unie et luy testatou —  
ouant que luy levitier  
fasse tout le contenu ja



Espece de aut. testament  
par qui Nourrice entendo  
par Labilleve laq. Margte  
gambere la fille de unq. de  
gambere son frere Masle  
legitime par naturel d'uy.  
Jean Labilleve notaire et  
de la Chose gallice

sa mere d'ave sa maon  
son esgal travail d'ave  
par hobeissance a son comande  
par au l'ave que Dieu l'uy  
donne de son ave et d'ave

x Magna